

## MOTION

### Portique de la descente de Laffrey

En 2007, un dramatique accident de car, consécutif à une erreur humaine, a provoqué la mort de 27 personnes. L'Etat a alors pris la décision de réaliser dans la précipitation un aménagement pour répondre à l'émoi suscité par ce drame suite à la visite des présidents polonais et français. Ce portique a été réalisé sans la moindre concertation avec les acteurs politiques et économiques de la Matheysine et sans prendre en compte les nombreuses remarques du territoire.

En effet, depuis de nombreuses années les élus et acteurs économiques de la Matheysine se battent pour obtenir une desserte routière efficace et sécurisée. Ils ont manifesté à plusieurs reprises leur opposition à la réalisation d'un portique **dans cette partie de la rampe de Laffrey tout en affirmant leur souhait d'obtenir rapidement des aménagements sécuritaires efficaces.**

Les élus et acteurs économiques de la Matheysine n'acceptent pas, en tout état de cause, le raccourci et l'amalgame dans le discours de la Préfecture qui consiste à faire croire qu'ils sont contre toutes formes de travaux et qu'ils sont insensibles au drame des victimes de l'accident survenu en juillet 2007.

Aujourd'hui leurs craintes se confirment :

- La sécurité, argument «massue» qui a justifié cet aménagement n'est pas améliorée car les incidents ou accidents liés au portique sont légion depuis sa mise en service ;
- Les inquiétudes liées aux difficultés et risques météorologiques (brouillard, verglas, enneigement) ne sont pas levées dans la perspective de l'arrivée de l'hiver ;
- Le report du trafic sur la RD 529 est dangereux et provoque des nuisances considérables ;
- La clientèle touristique dotée de campings-cars, caravanes...est dissuadée de fréquenter les campings, sites touristiques du secteur ;
- Le fonctionnement des entreprises locales est perturbé ;
- L'aménagement engendre des comportements à risque de la part des conducteurs excédés.

Au cours de la réunion d'évaluation du dispositif et de ses conséquences, tenue le 8 octobre à Grenoble, la Préfecture a nié globalement les difficultés économiques et techniques générées par cet ouvrage et les a relativisé derrière des données imprécises et contestables.

**Face à cette situation, l'Agence pour le Développement de la Matheysine (ADM), en partenariat avec l'association des maires et adjoints, a réuni ce 24 octobre un Conseil d'Administration élargi à l'ensemble des acteurs économiques et politiques du territoire avec ce seul point à l'ordre du jour.**

*Le résultat est édifiant puisque l'ensemble des participants, maires, conseillers généraux, présidents de communautés de communes, chefs d'entreprises, artisans, unions commerciales, fédération de l'hôtellerie de plein air :*

*1) déplorent unanimement l'installation d'un portique en haut de la rampe de Laffrey et mettent en garde les pouvoirs publics contre les risques d'insécurité non résolus et contre les risques économiques inhérents à cet aménagement pour la Matheysine. Ils demandent la poursuite d'une évaluation exhaustive notamment en période hivernale (accidents et incidents corporels et matériels) ;*

*2) rappellent qu'ils contestent l'emplacement du portique et le choix de l'aménagement implanté mais qu'ils sont favorables à des travaux de sécurité ;*

*3) rappellent leurs demandes et leurs propositions constructives pour la création d'un ou deux vrais lits d'arrêt d'urgence dans la rampe de Laffrey, pour la réalisation des créneaux de dépassement promis et prévus entre Corps et Laffrey sur la route Napoléon, et bien sûr, pour l'aménagement de la route départementale 529 afin de sécuriser la traversée des Motte et des Commiers depuis Susville ;*

*4) demandent des mesures et des moyens pour promouvoir l'activité économique des 3 cantons de Corps, Valbonnais et La Mure (campagne de promotion du territoire à l'échelle de l'agglomération, pérennisation de l'ADM...).*